



Revitaliser les programmes de formation initiale en enseignement de l'Ontario :

Position de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et de ses filiales



La FEO est la porte-parole de la profession enseignante en Ontario et de ses plus de 160 000+ enseignantes et enseignants. Les membres de la FEO sont des enseignantes et des enseignants à plein temps, à temps partiel et occasionnels qui œuvrent dans toutes les écoles de la province financées par les fonds publics – élémentaires, secondaires, publiques, catholiques et francophones.

Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Ontario Teachers' Federation

10, avenue Alcorn, bureau 100
Toronto, ON M4V 3A9
416.966.3424, 1.800.268.7061

www.otffeo.on.ca



otffeo.on.ca



@otffeo
@OTFpresFEO



facebook.com/otffeo



bit.ly/OTFFEOyoutube

Revitaliser les programmes de formation initiale en enseignement de l'Ontario : Position de la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario (FEO) et de ses filiales - Juin 2024

CONTEXTE HISTORIQUE

Depuis le début des années 1990, les programmes de formation initiale en enseignement offerts par les facultés d'éducation de l'Ontario ont fait l'objet de nombreuses analyses. Ces discussions ont eu lieu sous des gouvernements de toutes tendances et ont abouti à des recommandations très variées et à plusieurs changements de politique concernant le contenu, la durée et les modèles de prestation des programmes dits de formation initiale en enseignement (FIE).

En 1992, le Conseil ontarien sur la formation du personnel enseignant (COFPE) a publié un important rapport intitulé *Moving from « Goodness to Greatness » in Teacher Education*, dans lequel il recommandait de considérer la formation du personnel enseignant « non pas comme une série d'étapes ou de stades distincts, mais comme un tout, un continuum ». Le COFPE proposait un programme préparatoire formel de deux ans, dont une année d'études formelles dans une faculté d'éducation et une deuxième année d'« introduction guidée ou encadrée à la profession ». Aucune mesure n'a jamais été prise pour mettre en œuvre les changements proposés.

En 1995-1996, plusieurs facultés d'éducation ont mis en place des programmes expérimentaux ou pilotes d'une durée de deux ans. Ces programmes ont tous été abandonnés en moins de deux ans pour diverses raisons, notamment une pénurie croissante de personnel enseignant.

En 1999-2000, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (OEEO), nouvellement créé, a mené une vaste consultation sur les qualifications du personnel enseignant. Aucune recommandation importante issue de cette consultation n'a jamais été formellement adoptée. À l'époque, une pénurie

généralisée de personnel enseignant avait entraîné la création de trois nouvelles facultés d'éducation en Ontario et une augmentation substantielle du nombre de places financées pour les candidates et les candidats à l'enseignement dans la province, qui était passé d'environ 6 000 à 9 000 par année.

En 2004-2005, l'OEEO a entamé une nouvelle consultation sur les qualifications requises pour enseigner (*Révision des qualifications requises pour enseigner*), qui a mené à l'adoption, en septembre 2006, de 66 recommandations relatives à la formation professionnelle du personnel enseignant. La FEO et ses filiales ont largement contribué à cette consultation.



En 1995-1996, plusieurs facultés d'éducation ont mis en place des programmes expérimentaux ou pilotes d'une durée de deux ans. Ces programmes ont tous été abandonnés en moins de deux ans pour diverses raisons, notamment une pénurie croissante de personnel enseignant.



La position de la Fédération sur la formation initiale en enseignement comprenait un accord sur les points suivants :

- **étendre le programme consécutif de formation à l'enseignement de 8 mois à 10-12 mois;**
- **ajouter deux demi-cours sur l'enseignement pour besoins spéciaux dans le contexte ontarien; et**
- **exiger au moins 60 jours de stage en classe.**

Là encore, les modifications proposées concernant la durée du programme et les stages supplémentaires ne se sont jamais concrétisées.

Au printemps 2012, motivé par une offre excédentaire estimée à environ 40 000 personnes enseignantes qualifiées et sans emploi en Ontario, et pressé d'aligner la durée des programmes de formation initiale de l'Ontario (généralement de huit mois) sur celle des programmes offerts dans d'autres provinces canadiennes (dont la durée variait de 12 mois à deux ans) afin de satisfaire aux nouvelles dispositions canadiennes en matière de mobilité de la main-d'œuvre, le gouvernement libéral a annoncé unilatéralement sa décision d'élargir les programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario. Cette annonce a été suivie de six semaines de consultations intensives avec les parties prenantes, au cours desquelles le ministère a adopté une position ferme, à savoir que :

- **la durée du programme de formation à l'enseignement serait allongée;**
- **le nombre d'inscriptions serait réduit;**
- **le nouveau modèle ne coûterait rien au gouvernement (il n'y aurait aucun nouveau financement).**



Au cours de ces discussions, les parties prenantes se sont entendues sur un programme de trois semestres qui réduirait le nombre d'inscriptions annuelles de candidates et de candidats à l'enseignement de 9 000 à 6 000. Les fédérations ont convenu que ce modèle tiendrait mieux compte des fluctuations du marché du travail que le modèle à quatre semestres proposé et qu'il entraînerait une hausse moins importante des coûts pour les candidates et les candidats à l'enseignement. La FEO et ses filiales étaient d'avis que les trois semestres devraient être offerts sur une période de douze mois et devraient comprendre 100 jours de stage.

Malgré le consensus des parties prenantes, le gouvernement a préféré donner suite à son intention initiale de doubler la durée des programmes de FIE, pour la porter à quatre semestres, et de réduire de moitié le nombre de candidates et de candidats admis dans les facultés d'éducation, soit de 9 000 à 4 500. La FEO et d'autres partenaires ont prévenu que ces changements entraîneraient à terme de graves pénuries de personnel, en particulier dans les matières et les régions où les besoins sont importants, et que le nouveau régime serait préjudiciable au personnel enseignant issu de l'immigration ou encore de



Malgré le consensus des parties prenantes, le gouvernement a préféré donner suite à son intention initiale de doubler la durée des programmes de FIE, pour la porter à quatre semestres, et de réduire de moitié le nombre de candidates et de candidats admis dans les facultés d'éducation, soit de 9 000 à 4 500.



communautés marginalisées, d'origines diverses et de groupes en quête d'équité. Le programme élargi de quatre semestres a été mis en œuvre en septembre 2015.

En mai 2019, la FEO et ses filiales ont mené une étude sur la préparation et la réussite du personnel enseignant en Ontario, qui comparait l'effet des nouveaux programmes de quatre semestres sur le sentiment de préparation du personnel enseignant débutant avec celles et ceux qui avaient suivi un programme de FIE dans le cadre des programmes antérieurs de deux semestres consécutifs, de deux semestres concomitants ou de deux ans de maîtrise en éducation. La publication de l'étude a été retardée par la pandémie de COVID-19, mais elle est finalement parue au début de 2022 dans une publication de l'Association canadienne pour la formation des enseignants (ACFE), qui retraçait les cinq premières années des programmes élargis de FIE en Ontario. L'étude de la Fédération avait été menée aux premiers stades de la mise en œuvre du programme élargi de formation initiale (après seulement trois cohortes de personnes diplômées). Néanmoins, nos résultats ne permettaient pas de penser que le doublement de la durée du programme et des exigences globales avait permis une amélioration notable du degré de préparation du personnel enseignant débutant.

Alors que la pandémie de COVID-19 sévissait, de 2020 à 2022, et que la pénurie de personnel enseignant occasionnel (EO) à court terme devenait de plus en plus difficile à gérer pour les conseils scolaires, la question de la durée des programmes s'est retrouvée encore une fois au centre des considérations entourant la politique de FIE de l'Ontario. En décembre 2020, manifestement pour remédier à ces pénuries, le ministère a pris une mesure sans précédent en permettant aux candidates et aux candidats en enseignement qui n'avaient pas encore terminé leur formation professionnelle de recevoir des

qualifications d'enseignement par l'entremise d'un certificat temporaire de qualification et d'inscription délivré par l'OEEQ. Le certificat temporaire, qui devait initialement expirer le 31 décembre 2021, a été prolongé d'abord jusqu'au 31 décembre 2022, puis jusqu'au 31 décembre 2023. En août 2023, le ministère a introduit un certificat plus permanent (le nouveau certificat de qualification transitoire), dont les critères sont légèrement différents, mais qui permet également aux membres occasionnels qui n'ont pas encore terminé leur formation initiale d'être considérés comme qualifiés pour enseigner.



Alors que la pandémie de COVID-19 sévissait, de 2020 à 2022, et que la pénurie de personnel enseignant occasionnel à court terme devenait de plus en plus difficile à gérer pour les conseils scolaires, la question de la durée des programmes s'est retrouvée encore une fois au centre des considérations entourant la politique de FIE de l'Ontario.



L'AVENIR : REVITALISER LES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE EN ENSEIGNEMENT DE L'ONTARIO

La FEO et ses filiales ne sont pas convaincues que le programme étendu de quatre semestres, rendu obligatoire en Ontario depuis l'automne 2015, a permis d'approfondir l'apprentissage ou d'améliorer sensiblement les résultats du personnel enseignant débutant et de leurs élèves. Notre propre recherche menée en 2019 ne montre pas d'amélioration importante dans les principaux aspects de la préparation. En outre, nous remettons en question le temps relativement court que la loi alloue au stage (seulement 80 jours) à l'intérieur des quatre semestres. Ce temps est selon nous proportionnellement insuffisant, compte tenu des besoins d'apprentissage pratique des candidates et des candidats à l'enseignement. Étant donné que les pressions du système (perçues ou non) ont récemment amené le Ministère de l'éducation à apporter des changements arbitraires aux exigences de certification et que l'OEEQ, l'organisme chargé de faire respecter les normes de la profession enseignante, a accepté de délivrer des certificats avant l'achèvement du programme, nous estimons que des changements au régime actuel de FIE sont nécessaires.

Principes qui sous-tendent la position de la Fédération sur la revitalisation de la FIE en Ontario

La FEO et ses filiales ont adopté une position ferme, à savoir que

1. **Que la formation professionnelle des enseignantes et des enseignants de l'Ontario dans des facultés d'éducation financées par les fonds publics est une première étape nécessaire et essentielle de la certification professionnelle.**
2. **Que les candidates et les candidats à l'enseignement ne devraient pas recevoir un certificat de qualification professionnelle de l'Ontario tant qu'elles et ils n'ont pas terminé toutes les composantes d'un programme de FIE agréé, sauf dans le cas de programmes approuvés comportant plusieurs sessions et répondant à des besoins importants (p. ex., français langue première, français langue seconde, éducation technologique, langues autochtones), qui sont spécifiquement conçus à cette fin.**
3. **Que tous les changements apportés aux programmes de FIE et à la certification des enseignantes et des enseignants de l'Ontario doivent être fondés sur des données de recherche claires.**



La FEO et ses filiales ne sont pas convaincues que le programme étendu de quatre semestres, rendu obligatoire en Ontario depuis l'automne 2015, a permis d'approfondir l'apprentissage ou d'améliorer sensiblement les résultats du personnel enseignant débutant et de leurs élèves.



4. Que toute modification aux programmes de FIE et à la certification des enseignantes et des enseignants de l'Ontario doit être apportée **UNIQUEMENT** après consultation formelle de la FEO et de ses filiales, en tant que représentantes légitimes de la profession enseignante en Ontario.
5. Que la pratique de longue date de l'Ontario consistant à former du personnel enseignant en deux cycles spécifiques et dans des matières spécifiques aux niveaux intermédiaire et supérieur a bien servi les élèves et le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année. Cette pratique ne devrait en aucun cas être modifiée.



Étant donné que les pressions du système (perçues ou non) ont récemment amené le Ministère de l'éducation à apporter des changements arbitraires aux exigences de certification et que l'OEEQ, l'organisme chargé de faire respecter les normes de la profession enseignante, a accepté de délivrer des certificats avant l'achèvement du programme, nous estimons que des changements au régime actuel de FIE sont nécessaires.



Les étapes vers le changement

La question de la revitalisation des programmes de FIE de l'Ontario peut se présenter comme un exercice axé principalement sur la durée des programmes. En réalité, la réflexion s'articule autour de quatre questions fondamentales :

1. **Qu'est-ce qu'une formation efficace à l'enseignement?**
2. **Quels sont les éléments essentiels du processus de formation professionnelle?**
3. **Quel est le délai raisonnable nécessaire pour atteindre les objectifs de la FIE?**
4. **Comment faire en sorte que la FIE augmente la représentation des candidates et des candidats à l'enseignement issus de milieux divers, en particulier des groupes en quête d'équité?**

Notre examen des changements à apporter aux programmes de FIE de l'Ontario se concentre également sur quatre aspects principaux :

1. **Le recrutement et les admissions**
2. **Le contenu du programme de base**
3. **Les modèles de programmes**
4. **L'amélioration des stages**



1. Les admissions dans les facultés comme mécanisme pour améliorer la diversité de la profession enseignante

Il est admis depuis longtemps que les groupes en quête d'équité sont sous-représentés dans la profession enseignante et que l'oppression systémique est un facteur qui continue à nuire aux expériences d'enseignement et d'apprentissage de tous les membres de nos communautés scolaires.

Depuis plusieurs décennies, les notes ont été le principal critère d'admission dans les facultés d'éducation. Cette situation n'est pas inhabituelle en Ontario, où cette pratique a cours pour la plupart des admissions à l'éducation postsecondaire. Sans vouloir en faire une solution absolue, nous pensons que l'instauration (ou le rétablissement, dans certains cas) de processus d'admission plus raffinés pourrait grandement contribuer à améliorer la diversité de la profession enseignante. Il est largement admis que les enseignantes et les enseignants



Sans vouloir en faire une solution absolue, nous pensons que l'instauration (ou le rétablissement, dans certains cas) de processus d'admission plus raffinés pourrait grandement contribuer à améliorer la diversité de la profession enseignante.



issus de milieux divers apportent un riche bagage d'expériences, de perspectives et de points de vue qui peuvent avoir une influence profonde sur l'éducation des élèves. Elles et ils servent de modèles, de mentors et de promoteurs qui peuvent créer des liens avec des élèves issus de milieux similaires et leur donner les moyens d'agir, favorisant ainsi un sentiment d'appartenance, d'inclusion et de réussite scolaire.

De tels processus pourraient aussi permettre d'augmenter le nombre de candidates et de candidats qui ont à cœur d'améliorer la justice sociale, l'équité et l'inclusion par le biais de leur enseignement, ce qui n'est pas nécessairement le cas dans le cadre des processus d'admission actuels.

Jack Canfield, expert en éducation holistique, a déclaré il y a des années que :

L'enseignante et l'enseignant sont plus importants en tant que personnes qu'en tant que techniciens. Ce qu'elles et ils sont a plus d'effet que tout ce qu'elles et ils font.

Il ne s'agit aucunement de remettre en question la nécessité de suivre un programme formel de formation à l'enseignement. Il s'agit simplement de souligner l'importance de ce que les candidates et les candidats à l'enseignement apportent à la profession avec leur caractère, leur système de croyances et leur vécu.

2. Contenu du programme de base

La Fédération continue de croire que le contenu des programmes de FIE devrait être axé sur des considérations pédagogiques et pratiques, étayées par une théorie pertinente.

Toute pratique doit être éclairée par la théorie, et la théorie, élaborée à partir de recherches menées dans les écoles. Ce qui est nécessaire, c'est à la fois un équilibre et un alignement de la théorie et de la pratique.

Le *Guide d'appui à l'agrément* de l'OEEQ, récemment mis à jour, définit des domaines spécifiques de contenu que les facultés d'éducation sont tenues d'inclure dans les programmes de FIE. Ces dernières années, on a eu tendance à ajouter beaucoup de contenu aux programmes sans rien en retirer, ce qui a pu entraîner la perte de certains domaines essentiels. Beaucoup de ce qui est considéré comme important que les candidates et les candidats à l'enseignement connaissent sur le monde en général et sur la place qu'elles et ils y occupent en tant que futur personnel enseignant pourrait être inclus dans les profils de candidature que les facultés d'éducation examinent.

Notre position demeure que les facultés devraient s'attacher à fournir une formation claire et pratique en lien avec des objectifs précis, à savoir comment enseigner les matières choisies par les candidates et les candidats au sein de leurs cycles respectifs (primaire-moyen, moyen-intermédiaire ou intermédiaire-supérieur), comment intégrer les élèves ayant



La Fédération continue de croire que le contenu des programmes de FIE devrait être axé sur des considérations pédagogiques et pratiques, étayées par une théorie pertinente.



des besoins spéciaux dans les classes ordinaires, comment enseigner à des populations diverses, comment évaluer l'apprentissage des élèves, comment utiliser différentes stratégies et méthodologies d'enseignement, et comment utiliser et intégrer la technologie dans la salle de classe.

Il est également important d'aborder le droit scolaire et éducatif, les limites professionnelles et la communication entre les parents et les gardiennes et les gardiens. Les considérations d'équité, telles que l'établissement de partenariats authentiques avec la collectivité locale et la prise en compte des besoins complexes des élèves et de leurs familles, loin d'être une question isolée, devraient être intégrées dans l'ensemble du programme de FIE. En ce qui concerne les programmes en français, nous continuons à préconiser une attention particulière au contenu portant sur l'enseignement aux élèves en milieu minoritaire. Les candidates et les candidats à la profession qui n'ont pas fait leurs études en Ontario ou au Canada devraient bénéficier d'un soutien supplémentaire pour assurer leur réussite, y compris un cours sur l'enseignement en contexte ontarien.

La transmission de tous les contenus devrait être guidée par la profession enseignante, le personnel enseignant qualifié et le personnel enseignant associé.

3. Modèles de programmes

Les Fédérations appuient la notion de modèles flexibles de prestation de programmes. Notre position englobe le soutien aux options suivantes :

- **Programme consécutif, consistant en une année d'études pour l'obtention d'un B. Éd.**

- **Programme consécutif, consistant en une année d'études et une deuxième année facultative pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise.**
- **Programme concomitant, où le diplôme universitaire de premier cycle et le B.Éd. sont obtenus en même temps. Le nombre total de crédits requis pour le programme concomitant s'aligne sur les options du programme consécutif décrites ci-dessus.**
- **Un diplôme autonome de B. Éd. d'une durée de quatre ou cinq années universitaires. Cela nécessiterait l'élaboration d'un nouveau processus d'évaluation par le COEQ.**
- **Programmes à temps partiel et en plusieurs sessions pour les matières où les besoins sont importants et pour améliorer l'accès à la profession des candidates et des candidats issus de communautés marginalisées, de milieux divers et de groupes en quête d'équité.**



La transmission de tous les contenus devrait être guidée par la profession enseignante, le personnel enseignant qualifié et le personnel enseignant associé.



- **Horaires de début et de fin de programme flexibles pour permettre un meilleur accès et éviter le long délai qui existe actuellement entre l'obtention du diplôme et l'emploi.**

En ce qui concerne la durée du programme, il faut reconnaître que cette durée est moins importante que l'acquisition des résultats souhaités par toutes les personnes enseignantes diplômées. Cela dit, nous pensons que la durée actuelle des programmes de FIE de l'Ontario représente un obstacle important pour de nombreuses personnes.

Le programme devrait être dispensé principalement en présentiel, car cela reste le meilleur environnement pour un enseignement et un apprentissage efficaces. La formation en ligne est acceptable jusqu'à un certain point, mais elle ne doit pas constituer la majorité du programme.

Comme indiqué précédemment, la Fédération appuie fortement le maintien de la spécialisation actuelle des cycles (c.-à-d. primaire-moyen, moyen-intermédiaire ou intermédiaire-supérieur). La Fédération ne soutient pas le concept d'une certification de la maternelle à la 12^e année.

4. Amélioration des stages

Les candidates et les candidats considèrent systématiquement que le stage est l'élément le plus précieux de leur formation initiale en enseignement. Pour que le programme soit efficace, il est essentiel que ses composantes théoriques et pratiques soient bien intégrées et que les acquis de chacune des parties se renforcent mutuellement.

La ligne de conduite 4 de la FEO, qui traite du stage et de l'enseignement associé, et notre exposé de position de 2017, *Une vision pratique pour l'enseignement associé et le stage*



de formation pratique en Ontario, décrivent la position de la Fédération concernant l'amélioration de l'expérience de stage. Plus récemment, nos projets pilotes visant à améliorer le soutien à l'enseignement associé ont également fourni d'excellents éclairages sur le rôle essentiel de ce personnel dans le stage et au-delà.

Dans le cadre d'un programme d'un an, l'exigence de stage pour toutes les candidates et tous les candidats à l'enseignement devrait être d'au moins 80 jours de stage en milieu scolaire en Ontario. Bien que les stages alternatifs puissent être utiles aux candidates et aux candidats, ces expériences ne devraient pas être prises en compte dans le calcul des 80 jours de stage requis.

Le stage doit être conçu et construit comme un système dynamique et intégré entre les facultés d'éducation et les écoles pour soutenir les candidates et les candidats à l'enseignement et le personnel enseignant associé.



Le programme devrait être dispensé principalement en présentiel, car cela reste le meilleur environnement pour un enseignement et un apprentissage efficaces. La formation en ligne est acceptable jusqu'à un certain point, mais elle ne doit pas constituer la majorité du programme



La récente collaboration entre les facultés d'éducation, les agentes et les agents de liaison de la Fédération, les candidates et les candidats à l'enseignement et les membres du Forum du curriculum de la FEO a mis en lumière l'importance d'améliorer et de soutenir les éléments suivants du stage :

1. **Amélioration de la collaboration et de la cohérence en établissant des relations significatives entre les facultés, les fédérations, les associations de matières et la direction des conseils scolaires;**
2. **Inclusion d'apprentissages et d'expériences en matière d'enseignement pour les besoins spéciaux dans les stages;**
3. **Intégration d'un soutien et d'un mentorat efficaces pour les enseignantes associées et les enseignants associés.**



Le stage doit être conçu et construit comme un système dynamique et intégré entre les facultés d'éducation et les écoles pour soutenir les candidats et candidates à l'enseignement et le personnel enseignant associé.

